

Covid 19 : Votre association est en crise ? Faites appel au **CARE**

1 POUR QUI ?

Toute association employeuse ayant une part d'activité économique et une utilité sociale

2 POURQUOI ?

Faire face à une difficulté conjoncturelle liée à une baisse d'activité ou une perte de chiffre d'affaires (en lien avec l'épidémie de COVID19)

3 COMMENT ?

- Avance de trésorerie : montant cible 10 k €
- Remboursement annuel
- Sans intérêt
- Conseil sur votre situation
- Mise en connexion avec les banques

4 AVEC QUI ?

Financement



Mis en oeuvre

